



Guide pour les propriétaires d'un puits privé



Table des matières

Choisissez un endroit approprié pour le puits et construisez le puits selon les règles	5
Quels sont les endroits appropriés pour un puits?	5
Quand faut-il que je construise mon puits?	5
Comment choisir l'entrepreneur en construction de puits?	6
Que se passe-t-il s'il faut que j'apporte des changements à mon puits?	6
Protégez votre puits	7
Liste de vérification du puits	8-9
Faites tester votre puits	10
Qu'est-ce qu'il faut que je fasse tester?	10
Quand faut-il que je fasse tester mon puits?	10
Procédure pour le test bactériologique	11
Que signifient les résultats?	12
Faites traiter votre puits	13
Utilisez du chlore pour désinfecter votre puits.	14
Procédure pour désinfecter votre puits	14
Est-ce qu'il faut que je teste un nouvel échantillon d'eau après la chloration?	15
Pour obtenir plus de renseignements	16

Près de la moitié des Néo-Écossais et des Néo-Écossaises s’approvisionnent en eau pour leur usage privé dans la nappe phréatique au moyen d’un puits ordinaire ou d’un puits foré. Si votre puits vous appartient, alors c’est vous qui en êtes responsable. Il faut que vous vous assuriez qu’il est construit conformément aux normes de la province. Il faut aussi que vous vous occupiez de faire tester votre eau de façon régulière.

Pour les sources d’eau publiques, nous avons mis en place un système de gestion de l’eau à défenses multiples. Notre système comporte trois principaux moyens de défense : s’assurer que l’eau propre reste propre, s’assurer qu’elle soit potable et prouver qu’elle est potable. Nous vous recommandons d’adopter la même approche, avec la même vigilance, pour votre puits privé.

Le présent guide fournit un certain nombre de conseils en vue de vous aider à vous assurer que votre source d’eau est propre et potable et le restera.

Pourquoi faut-il que je fasse tester mon puits?

Votre santé et la santé de votre famille dépendent de la qualité de votre eau. Le seul moyen de vous assurer que votre eau est sans danger est de la faire tester.

Il faut que l’eau que vous buvez et que vous utilisez pour la cuisine et pour les autres tâches ménagères soit de bonne qualité. Il faut donc qu’elle soit débarrassée de tout organisme susceptible d’entraîner des maladies et de tout produit chimique susceptible de représenter un risque pour la santé. Il convient également que votre eau soit d’un abord agréable, c’est-à-dire qu’elle soit agréable au regard, à l’odeur et au goût.

Marche à suivre pour s'assurer de la qualité de l'eau d'un puits

Choisissez un endroit approprié pour le puits et construisez le puits selon les règles

Pour commencer, il faut s'assurer que l'endroit choisi pour le puits est approprié et que les règles de construction soient respectées. Si vous prévoyez de faire construire un puits, faites-vous conseiller par un entrepreneur agréé en matière de construction de puits.

Protégez votre puits

Pour garantir la qualité de l'eau, il est essentiel d'entretenir de façon régulière aussi bien votre puits lui-même que la zone entourant le puits.

Faites tester votre puits

Le seul moyen de vous assurer que votre eau est sans danger est de la faire tester régulièrement. Il convient de tester les taux de bactéries tous les six mois et de tester la composition chimique de l'eau au moins tous les deux ans. Faites tester votre eau plus souvent si vous remarquez le moindre changement.

Traitez votre eau avec soin

Lorsqu'un problème se présente, il est essentiel de prendre des mesures immédiatement pour corriger ce problème. Il peut être souhaitable, dans certains cas, de se procurer les services d'un professionnel agréé, qui pourra vérifier la façon dont votre puits est construit.

Choisissez un endroit approprié pour le puits et construisez le puits selon les règles

Quels sont les endroits appropriés pour un puits?

L'endroit exact où se trouvera votre puits dans votre propriété dépendra souvent de facteurs autres que la seule configuration géologique de la propriété. Il faut prendre en compte, lors du choix de l'endroit et de la construction proprement dite, de la configuration du terrain lui-même (pentes abruptes, endroits où l'eau a du mal à s'écouler, etc.). Il faut également s'assurer, lors du choix de l'endroit mais aussi lors de l'entretien du puits, que le puits soit accessible pour le nettoyage, le traitement, les réparations, les tests, les inspections et toute autre activité qui pourrait s'avérer nécessaire au fil des ans.

Quand faut-il que je construise mon puits?

Il faut que vous construisiez votre puits avant de construire votre demeure. Lorsqu'on creuse un puits, ce qu'on fait, en réalité, c'est qu'on explore le sol afin de déterminer la quantité et la qualité de l'eau disponible. Il est rare que, lorsqu'on creuse, on tombe sur un endroit complètement sec — mais les puits de faible débit sont plus courants qu'on ne l'imagine.

Si vous éprouvez des problèmes avec votre puits, le coût des réparations sera moins élevé si vous le construisez avant de construire la maison, parce qu'il n'y aura alors que le coût du puits lui-même. D'autre part, s'il s'avère qu'il faut que vous fassiez creuser un autre puits, il vous sera sans doute plus facile de trouver un autre endroit si vous n'avez pas encore construit la maison. Il arrive trop souvent que les maisons n'aient pas de source d'eau appropriée parce que le propriétaire a négligé de faire construire le puits avant de faire construire la maison.

Comment choisir l'entrepreneur en construction de puits?

D'après les règlements en matière de construction de puits, les entrepreneurs qui assurent la construction et la réparation de puits doivent avoir un certificat d'agrément du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse compte à l'heure actuelle environ 50 entrepreneurs agréés pour la construction de puits forés et 250 entrepreneurs agréés pour la construction de puits ordinaires. Vous trouverez la liste des entrepreneurs agréés sur le site Web du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, à <www.gov.ns.ca/enla/water>.

Que se passe-t-il s'il faut que j'apporte des changements à mon puits?

Souvenez-vous de toujours embaucher un entrepreneur agréé lorsqu'il faut apporter des modifications à votre puits. Situez votre puits à bonne distance de toute source de pollution, comme la fosse septique. Arrangez-vous pour que la surface autour du puits soit en pente, afin que l'eau de surface puisse s'écouler en s'éloignant du puits.

Lorsque vous voulez ou devez abandonner un puits, embauchez un entrepreneur agréé et chargez-le de remplir le puits ou de le sceller d'une façon approuvée par le ministère de l'Environnement et du Travail.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la construction des puits, veuillez vous référer à la brochure *Before You Construct a Water Well: Facts a Homeowner Should Know*. Cette brochure est disponible auprès de votre bureau régional du ministère de l'Environnement et du Travail ou bien sur Internet à l'adresse suivante : <www.gov.ns.ca/enla/water/pdf/h2owells.PDF>.



Protégez votre puits

Évitez les problèmes en vous assurant que votre eau reste propre.

La meilleure façon de protéger votre puits est d'empêcher tout contaminant de pénétrer dans le puits.

Évitez les problèmes en vous assurant que votre eau reste propre.

- Créez une zone de sécurité couverte de pelouse autour du trou du puits.
- Arrangez-vous pour que le terrain autour du puits soit en pente, afin que l'eau de surface s'écoule en s'éloignant du puits.
- Faites attention quand vous éliminez des déchets. Ne mettez jamais de déchets dans un vieux puits abandonné. Ne jetez jamais de matières dangereuses dans les égoûts qui mènent à votre fosse septique ou à la surface du sol sur votre propriété.
- Faites attention quand vous utilisez des produits chimiques sur votre propriété, en particulier à proximité de votre puits. Il convient de ne jamais utiliser ni manipuler de pesticides, d'engrais, d'herbicides, de détachants, de combustibles ou d'autres polluants à proximité de votre puits. Il est même préférable de trouver d'autres solutions en remplacement des pesticides ou des engrais dangereux ou nocifs. Assurez-vous que votre tondeuse à gazon et votre engin de déneigement n'aient pas de fuites d'essence ou d'huile.
- Assurez-vous que les sources de bactéries E. coli soient à bonne distance de votre puits. Les animaux et les déchets de cuisine peuvent contenir des bactéries E. coli. Ne laissez pas vos animaux uriner ou déféquer à proximité de votre puits. Ne laissez pas les liquides ou les déchets en provenance de sources contaminées (ordures, piles de fumier, etc.) s'écouler en direction de votre puits. Ceci peut entraîner des écoulements de bactéries à l'intérieur de votre puits et contaminer l'eau du puits, en particulier pendant la période de dégel au printemps.
- Assurez-vous que les autres de bactéries soient à bonne distance de votre puits. N'enterrez pas de piles de broussailles, de souches ou d'autres types de débris dans la terre sur votre propriété, en particulier à proximité du puits ou à un endroit plus élevé que votre puits. N'utilisez pas d'écorce ou de copeaux de bois à proximité de votre puits. Ces matières organiques sont des milieux qui favorisent la reproduction d'insectes comme les pince-oreilles, lesquels peuvent entraîner l'apparition de bactéries dans votre puits.

Évitez les problèmes après une inondation.

- Arrêtez de boire et de vous laver avec l'eau du puits jusqu'à ce que les tests montrent que l'eau est propre.
- Ne vous approchez pas du système de pompe électrique lors d'une inondation, afin d'éviter toute électrocution.
- Embauchez un entrepreneur agréé pour évaluer votre puits et votre système de pompe.
- Désinfectez votre puits.
- Testez l'eau pour voir si elle contient encore des bactéries une fois que le désinfectant a été rincé et éliminé du système.

Évitez les problèmes en assurant régulièrement l'entretien de votre puits.

- Faites tester l'eau de votre puits régulièrement. Tous les 6 mois pour vérifier la présence de bactéries. Tous les 2 ans pour vérifier la présence de produits chimiques.
- Vérifiez les parties visibles de votre puits tous les mois pour voir s'il y a des problèmes. Les puits les plus récents ont une tête de puits qui dépasse de 15 cm (6 pouces) à la surface du sol. Il faut que vous puissiez voir la paroi du puits et le couvercle en aluminium qui dépasse du sol. Cela rend l'entretien plus facile et réduit les risques que les contaminants puissent s'écouler dans le puits. N'enterrez pas votre puits.
- Faites faire un pompage et une inspection de votre fosse septique tous les 3 ans.
- Installez un couvercle qui protège contre la vermine, de façon à ce que les insectes et les rongeurs ne puissent pas tomber dans votre puits.
- Conservez un dossier sur votre puits avec des informations précises dans un endroit sûr.

Liste de vérification du puits

Inspectez régulièrement votre puits pour vous assurer qu'il fonctionne correctement et pour déterminer si les activités qui se déroulent à proximité du puits représentent un danger sur le plan de la qualité de votre eau potable.

Cela veut dire qu'il faut que vous fassiez une vérification rapide tous les mois et une inspection complète tous les six mois, lorsque vous faites tester l'eau pour voir si elle contient des bactéries.

1er mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non

2e mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non

3e mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non

4e mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non

5e mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non

6e mois **Date**

Fissures ou corrosion? Oui Non
Couvercle brisé ou manquant? Oui Non
Dispositif d'étanchéité de surface qui s'affaisse ou qui se fêle? Oui Non
Couvercle bien en place? Oui Non
Filtre d'aération intact et non bloqué par de la végétation? Oui Non
Connexions dans la paroi du puits bien étanches? Oui Non
Écoulement des eaux de surface à proximité du puits qui s'éloigne du puits? Oui Non
Système de pompe et de distribution qui fonctionne bien, sans fuites? Oui Non

Il est temps de faire tester l'eau du puits pour voir si elle contient des bactéries.

Faites tester votre puits

Qu'est-ce qu'il faut que je fasse tester?

Faites tester votre puits régulièrement, afin de voir s'il contient des bactéries ou des produits chimiques. Pour les bactéries, on fait généralement un test des coliformes. Les coliformes sont un groupe de bactéries qu'on trouve dans le sol et dans les intestins des animaux à sang chaud. En règle générale, on sait que le taux de coliformes donne une idée fiable de la qualité de l'eau. Si le test est négatif, alors cela veut dire que votre eau est assez propre pour être potable.

Le test de qualité chimique est un test qui mesure les minéraux dissous qui se trouvent dans l'eau potable. Les propriétés chimiques de l'eau de la nappe phréatique dépendent des conditions géologiques dans lesquelles elle se situe, c'est-à-dire des minéraux qui se trouvent dans les roches à proximité du puits. Il est possible que votre eau contienne du sodium, de l'uranium, du cuivre et d'autres minéraux encore. Ce test permettra de déterminer si les concentrations de ces différents minéraux se situent en dessous de la limite maximale acceptable.

Quand faut-il que je fasse tester mon puits?

Faites un test bactériologique tous les six mois. Il coûte environ 20 \$. La procédure est décrite à la page 10.

Faites faire une analyse chimique de votre eau au moins tous les deux ans. Cette analyse est plus complexe et coûte plus cher. À l'heure actuelle, ce coût varie entre 90 et 150 \$, en fonction du type d'analyse requise. Pour déterminer le type de test dont vous avez besoin et la procédure à suivre, consultez le laboratoire d'analyses de votre région ou un professionnel spécialisé avant de prélever l'échantillon d'eau. Les Normes pour l'eau potable au Canada indiquent quelles sont les exigences pour de nombreux produits chimiques, comme l'arsenic, le plomb et le sodium.

La meilleure période pour faire tester votre puits est la période où le risque de contamination est le plus élevé. C'est généralement le cas après de fortes précipitations, lors du dégel de grandes quantités de neige ou bien après une longue période pendant laquelle le puits n'a pas été utilisé.

Registre des tests du puits

1re année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique	Date Résultats
2e année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique Analyse chimique	Date Résultats Date Résultats
3e année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique Pompage et inspection de la fosse septique	Date Résultats Date Résultats
4e année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique Analyse chimique	Date Résultats Date Résultats
5e année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique	Date Résultats
6e année	6e mois	Test bactériologique	Date Résultats
	12e mois	Test bactériologique Analyse chimique Pompage et inspection de la fosse septique	Date Résultats Date Résultats Date Résultats



Procédure pour le test bactériologique

Préparez le flacon et les documents

1. Procurez-vous un flacon pour l'échantillon d'eau auprès de votre laboratoire ou de votre bureau régional du ministère de l'Environnement et du Travail. Ce flacon est stérilisé et contient un agent de conservation. Ne l'ouvrez pas tout de suite!
2. Étiquetez le flacon en inscrivant votre nom et votre adresse, le lieu de votre source d'eau et la date et l'heure.
3. Remplissez le formulaire de demande de test.

Prélevez l'échantillon

4. Si vous avez un dispositif de désinfection au chlore, mesurez le résidu du chlore et notez les résultats dans le formulaire.
5. Enlevez tout appareil de pulvérisation, de filtrage, de purification ou tout autre accessoire que vous pouvez avoir attaché au robinet d'eau. Si vous utilisez un robinet à l'extérieur de la maison, détachez le tuyau d'arrosage du robinet si vous en avez un.
6. Désinfectez l'extrémité du robinet à l'aide d'un chiffon trempé dans une solution de chlore.
7. Faites couler l'eau froide à plein débit pendant 5 minutes, afin de rincer les tuyaux.
8. Réduisez le débit d'eau pour qu'il ait environ l'épaisseur d'un crayon. Ceci a pour but d'éviter les éclaboussures lorsque vous prélevez l'échantillon.
9. Ouvrez le flacon. Ne touchez pas l'intérieur du flacon, le rebord du flacon ou l'intérieur du couvercle. Tenez le couvercle dans une main avec le côté intérieur tourné vers le bas, pendant que vous remplissez le flacon avec l'autre main. Ne posez pas le couvercle. Prenez garde de ne pas respirer sur le flacon ou le couvercle.
10. Remplissez le flacon jusqu'à la ligne indiquée. Ne remplissez pas davantage.

Entreposez et transportez l'échantillon

11. Mettez immédiatement l'échantillon au réfrigérateur ou bien dans une glacière à 4 °C. Ne congelez pas l'échantillon.
12. Apportez l'échantillon au laboratoire dans les 24 heures suivant le prélèvement de l'échantillon.

Que signifient les résultats?

Les résultats vous indiqueront si votre eau est potable ou non.

Test bactériologique

Les résultats du laboratoire indiqueront si votre eau contient ou non des coliformes et des bactéries E. coli. Si le test indique la présence de coliformes totaux ou de bactéries E. coli, alors faites faire un deuxième test avec un nouveau flacon, au cas où l'échantillon initial aurait été contaminé lors du prélèvement.

En l'attente des résultats du deuxième test, utilisez de l'eau en bouteille ou une autre source pour l'eau à boire, pour la cuisine, pour laver les fruits et les légumes, pour vous brosser les dents, etc.

Si les résultats de l'analyse du deuxième échantillon indiquent toujours la présence de bactéries, alors il faudra que vous fassiez désinfecter votre puits. Souvenez-vous de prendre soin d'utiliser une autre source d'eau pendant que vous cherchez à mettre en évidence la cause du problème. Il vous faudra peut-être faire appel aux services d'un professionnel agréé, qui pourra évaluer la façon dont votre puits a été construit.

Analyse chimique

L'analyse chimique vous fournira des valeurs qui sont à comparer aux Normes pour l'eau potable au Canada.

Si vous avez des questions sur ces résultats ou sur ce qu'ils signifient, communiquez avec votre bureau local du ministère de l'Environnement et du Travail.

Vous trouverez une liste des laboratoires agréés en Nouvelle-Écosse à l'adresse suivante : <www.gov.ns.ca/enla/water/>.



Faites traiter votre puits

Utilisez du chlore pour désinfecter votre puits.

Vous pouvez utiliser une solution de chlore pour désinfecter votre puits. Le processus s'appelle « chloration » ou « chloration concentrée ». Il consiste à rincer votre puits et votre système de distribution de l'eau à l'aide d'une solution de chlore, qui tue les bactéries et autres microorganismes. On recommande généralement ce processus si les tests de présence de bactéries dans l'eau sont positifs.

La désinfection de votre puits au chlore est une méthode efficace pour éliminer de façon ponctuelle la contamination bactérienne. En revanche, si votre puits souffre d'un problème chronique lié à un défaut de construction ou à une contamination de la nappe phréatique, alors la désinfection n'est qu'une solution temporaire. Faites une enquête sur le problème afin de le corriger à la source.

N'utilisez le chlore que dans un endroit bien aéré. Suivez attentivement les instructions sur la bouteille de chlore en matière d'entreposage et d'utilisation. Pour rincer votre puits, utilisez une solution de chlore non parfumée, qui ne contient aucun détergent ou autre additif (comme un produit de protection des tissus).

Profondeur de l'eau du puits (en mètres)	Quantité de solution de chlore non parfumée ¹	
	Puits foré Diamètre de 15 cm (6 pouces) ²	Puits ordinaire Diamètre de 92 cm (36 pouces) ²
1	40 ml	1,5 L
3	125 ml	4,0 L
5	200 ml	6,5 L
10	400 ml	13,0 L
30	1,0 L	–
50	2,0 L	–
100	3,5 L	–

1. On suppose que la solution de chlore a une concentration d'hypochlorite de 5,2 % environ. Ceci produira une concentration de chlore de 100 mg/L environ lorsqu'on le mélangera à l'eau du puits.
2. Pour les puits dont les dimensions sont différentes, communiquez avec votre bureau régional du ministère de l'Environnement et du Travail.

Procédure pour désinfecter votre puits

Le processus de désinfection du puits peut prendre jusqu'à 24 heures. Avant de commencer, assurez-vous que vous avez assez d'eau pour répondre à vos besoins pendant cette période.

1. Mélangez la quantité de solution de chlore recommandée (voir tableau de la page précédente) à 10 à 20 litres (2 à 5 gallons) d'eau. Servez-vous d'une solution de chlore domestique ordinaire non parfumée, qui ne contient ni détergent ni autre additif (comme un produit de protection des tissus, par exemple).
2. Enlevez le couvercle du puits et versez la solution dans le puits. Si la tête de votre puits est enterrée (avec l'ancien type de dispositif d'étanchéité), vous pouvez atteindre votre puits par le dessus ou bien par la bouche d'aération. Vous pouvez exposer le dessus du puits, enlever le dispositif d'étanchéité et verser la solution directement dans le puits. Si c'est plus facile, vous pouvez verser la solution à l'aide d'un entonnoir bien propre dans la bouche d'aération ou bien utiliser un siphon. Si vous passez par la bouche d'aération, rincez l'orifice à l'eau après la chloration.
3. Ouvrez un robinet dans votre système de distribution d'eau et laissez couler l'eau jusqu'à ce que vous sentiez l'odeur de chlore. Fermez ce robinet. Répétez la procédure pour chaque robinet, en en faisant un à la fois, jusqu'à ce que tous les robinets soient faits. Assurez-vous d'inclure les robinets d'intérieur et d'extérieur, les robinets d'eau chaude et d'eau froide, le lave-vaisselle, les robinets de la douche, de la baignoire, tous les éviers, etc.
4. Si possible, reliez un tuyau d'arrosage à un robinet assez proche du puits et mettez l'autre extrémité du tuyau dans le puits. Ouvrez le robinet et faites circuler l'eau pendant environ une heure. Ceci fera circuler le chlore plusieurs fois et vous permettra de vous assurer qu'il s'est bien mélangé à l'eau du puits.
5. Remettez le dispositif d'étanchéité de votre puits et laissez le système au repos pendant environ 12 heures, de préférence pendant toute la nuit. Ne laissez pas le chlore dans le système pendant plus de 24 heures, parce qu'il peut affecter certaines composantes de la pompe.

- Après ce délai, faites un rinçage de tout le système en faisant couler l'eau chlorée par un robinet à l'extérieur jusqu'à ce que l'odeur de chlore ait entièrement disparu. Cela peut prendre plusieurs heures ou même plus longtemps encore. Pour terminer le rinçage, faites couler chacun des robinets à l'intérieur jusqu'à ce que l'odeur ait disparu.

Lorsque vous faites couler l'eau chlorée pour vous en débarrasser, évitez de la faire couler dans le dispositif d'égoût de votre propriété. Évitez aussi de la faire couler à proximité d'un ruisseau, de pelouses, d'arbustes ou de plantes. Le chlore tue les plantes et est dangereux pour les animaux qui vivent dans l'eau.

Est-ce qu'il faut que je teste un nouvel échantillon d'eau après la chloration?

Oui, trois fois. Au bout de 5 jours, puis au bout de 2 à 4 semaines, puis au bout de 3 à 4 mois. Il faut que vous arriviez à déterminer si la contamination n'était qu'un incident isolé ou si c'est un problème récurrent.

Après la désinfection, faites tester l'eau pour voir si elle contient des coliformes ou des bactéries E. coli, afin de vous assurer qu'elle est potable. Attendez environ 5 jours après la chloration avant de prélever un nouvel échantillon pour le test. En attendant, faites bouillir l'eau pendant au moins une minute avant de l'utiliser ou bien utilisez une autre source d'eau.

Si le test montre que votre eau ne contient plus de coliformes ni de bactéries E. coli, alors faites de nouveau un test au bout de 2 à 4 semaines et un autre au bout de 3 à 4 mois, afin de vérifier que la désinfection a bien marché. Pour vérifier la qualité de votre eau à long terme, continuez à faire faire des tests au moins 2 fois par an ou plus souvent si vous soupçonnez qu'il y a un problème.

Si le test montre que votre eau contient des coliformes ou des bactéries E. coli, alors nous vous recommandons de demander conseil à un professionnel agréé ou au ministère de l'Environnement et du Travail. En attendant, continuez à faire bouillir l'eau avant de l'utiliser ou utilisez une autre source pour l'eau de consommation (pour boire, se brosser les dents, laver les aliments).

Le processus de désinfection peut entraîner un écoulement d'eau sale, un changement de couleur de l'eau, des taches ou des problèmes de sédimentation. Ces problèmes sont normalement temporaires. Au bout d'un certain temps, l'eau devrait redevenir claire.

Pour obtenir plus de renseignements

Ce livret n'est qu'un guide. Si vous avez des questions sur votre puits, consultez les renseignements sur notre site Web, à <www.gov.ns.ca/enla/water>, ou bien appelez votre bureau régional du ministère de l'Environnement et du Travail.

Bureaux régionaux du ministère de l'Environnement et du Travail

Région de l'ouest

Bureau régional de Kentville

136, rue Exhibition
Kentville (N.-É.) B4N 4E5
Tél.: 679-6086 Téléc.: 679-6186

Bureau régional de Middleton

101, promenade Magee
Middleton (N.-É.) B0S 1P0
Tél.: 825-2123 Téléc.: 825-4471

Bureau régional de Bridgewater

60, chemin Logan
Bridgewater (N.-É.) B4V 3J8
Tél.: 543-4685 Téléc.: 527-5480

Bureau régional de Liverpool

Waterfront Plaza
1, rue Gorham
Liverpool (N.-É.) B0T 1K0
Tél.: 354-5784 Téléc.: 354-2453

Bureau régional de Yarmouth

13, rue First
Yarmouth (N.-É.) B5A 1S9
Tél.: 742-8985 Téléc.: 742-7796

Région centrale

Bureau régional de Bedford

1595, route Bedford, bureau 224
Bedford (N.-É.) B4A 3Y4
Tél.: 424-7773 Téléc.: 424-0597

Bureau régional de Sheet Harbour

Fire Hall
22835, route n° 7
Sheet Harbour (N.-É.) B0J 3B0
Tél.: 885-2462 Téléc.: 885-2743

Région du nord

Bureau régional de Colchester

44, place Inglis, 2e étage, bureau 3
Truro (N.-É.) B2N 5G6
Tél.: 893-5880 Téléc.: 893-0282

Bureau régional du comté de Cumberland

32, rue Church
Amherst (N.-É.) B4N 3A8
Tél.: 667-6205 Téléc.: 667-6214

Bureau régional du comté d'Antigonish & Guysborough

Place Kirk
219, rue Main, bureau 205
Antigonish (N.-É.) B2G 2C1
Tél.: 863-7389 Téléc.: 863-7411

Bureau régional du comté de Pictou

C.P.675 (chemin Granton)
New Glasgow (N.-É.) B2H 5E7
Tél.: 396-4194 Téléc.: 396-4765

Région de l'est

Bureau régional des comtés de Cap-Breton, Victoria et Northern Inverness

295, rue Charlotte
Sydney (N.-É.) B1P 6H7
Tél.: 563-2100 Téléc.: 563-2387

Bureau régional des comtés de Richmond, Southern Inverness, Mulgrave et Auld's Cove

400, rue Reeves, unité 126
Port Hawkesbury (N.-É.) B9A 2R5
Tél.: 625-0791 Téléc.: 563-2387

Les informations contenues dans le présent livret ont été préparées par le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse. Pour obtenir plus de renseignements sur la protection de l'eau de votre puits, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Ministère de l'Environnement et du Travail

C.P. 697

5151, chemin Terminal, 5e étage

Halifax (N.-É.) B3J 2T8

Téléphone : (902) 424-2547 ou numéro sans frais : 1-877-9ENVIRO
(1-877-936-8476)

Télécopieur : (902)-0569

Site Web : www.gove.ns.ca/enla/water



Environment and Labour
Ministère de l'Environnement et du Travail